



L'an deux mille vingt-deux, le six-avril à dix-huit heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre de Vassols dûment convoqué le 30/03/2022, sous la présidence de Sandrine RAYMOND, maire.

**Présents :**

- Sandrine RAYMOND	- Pierre-Marie CALY
- Pascal BOYER	- Jacques BAUJARD
- Joëlle BASTEN	- Laurent BEZERT
- Colette JUIGNE	- Alexandra LECHAUDEL
- Thierry VILLAGE	- Isabelle LANTIN

**Absents excusés :**

Mme Laurence GUITTET	- Mme Marie SPATI BOUCHAKROUT
M Patrick MORIN	- M Damien JAILLIARD

**Pouvoirs donnés :**

M Patrick MORIN à Mme Alexandra LECHAUDEL  
M Damien JAILLIARD à Mme Sandrine RAYMOND  
Mme Laurence GUITTET à Mme Isabelle LANTIN  
Mme Marie SPATI BOUCHAKROUT à M Jacques BAUJARD

Mr Jacque BAUJARD a été nommé secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 09/02/2022**

Madame le Maire demande si quelqu'un à des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal.

Vote pour : 14      Abstention : 0      contre : 0

### **2022-3-1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Mme Sandrine RAYMOND Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Mme TIVOLI Annie-Laure, receveur municipal, m'a transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal est invité à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	181 180,12	450 176,08	631 356,20
Titres de recette émis (b)	64 083,25	317 745,16	381 828,41
Réductions de titres (c)	176,38	3 221,33	3 397,71
Recettes nettes (d = b - c)	63 906,87	314 523,83	378 430,70
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	181 180,12	450 176,08	631 356,20
Mandats émis (f)	38 814,57	290 158,73	328 973,30
Annulations de mandats (g)		2 583,38	2 583,38
Depenses nettes (h = f - g)	38 814,57	287 575,35	326 389,92
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	25 092,30	26 948,48	52 040,78
(h - d) Déficit			

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal Mme TIVOLI Annie-Laure,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Sandrine RAYMOND Maire,

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents les modalités ainsi proposées

Vote pour : 14 Abstention : 0 contre : 0

## 2022-3-2 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Mme Sandrine RAYMOND Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2021, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Mr Jacques BAUJARD, élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame Sandrine RAYMOND, maire.

Mr Jacques BAUJARD, président de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, qui est résumé par les tableaux ci-dessous.

Constate que la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	287 575,35	G	314 523,83
	Section d'investissement	B	38 814,57	H	63 906,87
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	191 909,16 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	70 522,96 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	326 389,92	= G+H+I+J	640 862,82
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	35 000,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	35 000,00	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	287 575,35	= G+H+K	506 432,99
	Section d'investissement	= B+D+F	73 814,57	= H+J+L	134 429,83
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	361 389,92	= G+H+I+J+K+L	640 862,82

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2021 adopté par délibération du conseil municipal du 08/04/2021,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021 présenté par le receveur municipal Mme TIVOLI Annie-Laure,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 de la commune, présenté par Madame Sandrine RAYMOND Le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mr Jacques BAUJARD, président de séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'APPROUVER le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 du budget principal.

Vote pour : 12      Abstention : 0      contre : 0

#### **2022-3-3 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021**

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire concernant le compte administratif de l'exercice 2021

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2020	VIREMENT A LA SF 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 (LIGNE 001)	RESTES A REALISER 2021	Différence RAR	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
70 522,96 €		25 092,30 €	95 615,26 €	35 000,00 € - €	- 35 000,00 €	60 615,26 €
191 909,16 €	- €	26 948,48 €	218 857,64 €		- €	218 857,64 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	218 857,64 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- € 218 857,64 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (ligne 001) - DEPENSES</b>	- €
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (ligne 001) - RECETTES</b>	95 615,26 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2021 du budget principal.

Par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

#### **2022-3-4 VOTE DES TAUX DE TAXE 2022**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter pour l'année 2022 les taux d'imposition comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.44 %
- Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 25.34 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'ADOPTER à l'unanimité, les taux d'imposition comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.44 %
- Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 25.34 %

Par voix pour, voix contre, abstention,

#### **2022-3-5 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022**

Dans le cadre de leurs activités, les associations ci-dessous ont sollicité auprès de la commune une aide financière.

<b>ORGANISME</b>	<b>SUBVENTION 2022</b>
Département de Vaucluse (ex CAF) FOND DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES	300 €
Département de Vaucluse FDUS remplacé par le FSL	300 €
TENNIS ATAC	425 €
ADCCFF 84 DEPT COMITE FEUX FORETS	159 €
AMICALE DES MEMBRES DU CCFF CAROMB	0 €
AMICALE PARENTS D ELEVES	1 500 €
BIBLIOTHEQUE MAS LIOTIER LIRE ENTRE MEDE	500 €
SOCIETE DE CHASSE	400 €
COMITE DES FETES	3 000 €
CCAS	500 €
Ventoux Sud Football Club	175 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au vu des demandes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'accorder aux associations les subventions dont les montants sont ainsi fixés dans le tableau ci-dessus.

**DIT** que ces dépenses seront imputées au chapitre 65.

**AUTORISE** Madame Sandrine RAYMOND, Maire, à signer toutes pièces nécessaires.

Mme Colette JUIGNE n'a pas pris part au vote relatif à l'attribution d'une subvention pour la bibliothèque en tant que membre du bureau de cette association,

Mr Pierre CALY n'a pas pris part au vote relatif à l'attribution d'une subvention pour le comité des fêtes en tant que membre du bureau de cette association.

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

#### **2022-3-6 BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL**

Madame Sandrine Raymond, Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Je vous invite à adopter le budget primitif 2022 de notre commune. Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et

comptables en vigueur. Ce budget s'équilibre ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	207 084,90	146 469,64
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	35 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 95 615,26
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		242 084,90	242 084,90
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	483 364,64	264 507,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 218 857,64
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		483 364,64	483 364,64
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>725 449,54</b>	<b>725 449,54</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	130 050,00	0,00	130 050,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	157 800,00	0,00	157 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	53 900,00	0,00	53 900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>355 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>355 750,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		10 000,00	0,00	10 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>367 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>367 750,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		114 147,98	0,00	114 147,98
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		1 466,66	0,00	1 466,66
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>115 614,64</b>	<b>0,00</b>	<b>115 614,64</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>483 364,64</b>	<b>0,00</b>	<b>483 364,64</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>483 364,64</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	12 500,00	0,00	12 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	159 263,00	0,00	159 263,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	25 234,00	0,00	25 234,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	41 000,00	0,00	41 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>241 997,00</b>	<b>0,00</b>	<b>241 997,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>242 507,00</b>	<b>0,00</b>	<b>242 507,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>264 507,00</b>	<b>0,00</b>	<b>264 507,00</b>
+						
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>218 857,64</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>483 364,64</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>93 614,64</b>	<small>Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.</small>
---	------------------	---



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	35 000,00	171 050,00	0,00	206 050,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>179 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>214 050,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	6 034,90	0,00	6 034,90
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 034,90</b>	<b>0,00</b>	<b>6 034,90</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>185 084,90</b>	<b>0,00</b>	<b>220 084,90</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		22 000,00	0,00	22 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>22 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>207 084,90</b>	<b>0,00</b>	<b>242 084,90</b>
+						
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>242 084,90</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	18 855,00	0,00	18 855,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 855,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 855,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 855,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 855,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		114 147,98	0,00	114 147,98
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		1 466,66	0,00	1 466,66
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>115 614,64</b>	<b>0,00</b>	<b>115 614,64</b>

<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>146 469,64</b>	<b>0,00</b>	<b>146 469,64</b>
+						
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>95 615,26</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>242 084,90</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>93 614,64</b>
--	------------------

### Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame Sandrine RAYMOND Maire

Après en avoir délibéré, sur le budget principal :

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**ADOpte** le budget primitif 2022 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

DIVERS : Conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

L'état doit retracer les indemnités de toute nature perçues par les élus au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées :

- au sein du conseil municipal et du conseil communautaire,
- au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural,
- au sein des sociétés d'économie mixte locales, des sociétés publiques locales, des sociétés d'économie mixte à opération unique et de leurs filiales.

Fin de séance à 20H45

Compte rendu affiché le 15 avril 2022